



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 12 avril 2023

## **Les services de l'Etat restent toujours à l'écoute des pêcheurs professionnels**

Entre le début du mois de mars et le 3 avril, un mouvement de protestation des pêcheurs professionnels et de la filière s'est développé sur les façades maritimes françaises. Cette protestation faisait suite à l'annonce par la Commission européenne de son plan d'actions relatif à la pêche dans les aires marines protégées (AMP).

Depuis des semaines, les services de l'État sont à l'écoute de la pêche professionnelle et en particulier, dans le cadre des réunions hebdomadaires consacrées à l'impact du PAI réunissant élus du territoire et acteurs socio-professionnels.

Le préfet du Finistère avait précisé dès le 24 février aux élus et représentants professionnels que cette position de la commission n'avait aucun caractère directement et juridiquement opposable en l'absence d'un règlement communautaire applicable, afin de rassurer sans délais les pêcheurs. Il avait à cette occasion repris les propos du secrétaire d'État à la mer, Hervé Berville, qui rappelle le principe d'une analyse au cas par cas, pour chaque aire protégée, en s'appuyant sur les analyses du risque pêche (ARP) réalisées avec les représentants professionnels.

Dans le cadre de cet accompagnement, le préfet du Finistère a également réuni les représentants des principaux organismes bancaires en lien avec le directeur départemental de la banque de France. Cette réunion tenue le 15 mars a permis

## **Contact presse**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

1

42, boulevard Duplex  
29320 QUIMPER Cedex

d'évaluer la situation économique des armements à la pêche et plus globalement de la filière. Le préfet a insisté sur la nécessité d'un traitement bienveillant des entreprises les plus en difficultés.

Ce mouvement des pêcheurs s'est par ailleurs cristallisé avec l'arrêt du Conseil d'État enjoignant l'État de revoir, sous 6 mois, son plan d'actions contre les captures accidentelles de cétacés. Ce jugement a créé un véritable émoi parmi les pêcheurs aboutissant à la journée d'action violente du 22 mars à Rennes, puis aux journées « ports morts » de la semaine suivante.

Le préfet du Finistère a fermement condamné les dégradations inadmissibles des locaux de l'OFB à Brest et s'est rendu sur place, le matin-même, pour témoigner son soutien aux agents de l'office, en lien avec le Secrétaire d'Etat qui a immédiatement transmis un message de soutien aux agents.